



R NOUVELLE

MARS 2019



Non à la
marchandisation
des services en Wallonie 4

Pourquoi ne pas
nous rejoindre
comme militant(e) ? 8

Ne nous
laissons pas
enfumer ! 10

Fin de régime
pour la Suédoise ! 14

LE COURAGE DE LA RÉVOLTE

page 11

SOMMAIRE

EDITO

CSC

Non à la marchandisation
des services en Wallonie 4

SECTEURS

Défense

Rejoignez-nous comme militant(e) ! 8

Ne nous laissons pas enfumer ! 10

Police

Fin de régime pour la Suédoise 14

Interview de 2 militants 16

OPINION

Le courage de la révolte 11

Dossier

(Re)Penser le service public :
la solidarité comme alternative
au libéralisme (Partie 4) 18

Ont contribué : Stéphane Deldicque, Silvana Bossio, Marc
Verhelst, Nathalie Idon, Raoul Moulin, Martine Evraud,
Xavier Lorent.

Le résultat des urnes détermine un résultat équivoque possible, les tendances et politiques des prochains g

A quelques encablures de notre action du 18 mars 2019 sur Namur et
de ses préparatifs, force est de constater que la mobilisation devrait être
grande.

En effet, comme vous pourrez le lire dans l'article y consacré dans le
présent numéro, il est grand temps que le Gouvernement Wallon tienne
ses bonnes résolutions prises fin 2018 (à l'aune de la précédente action
de juin 2018) et qu'une réelle concertation sociale autour de ces points
importants puisse enfin voir le jour.

Comme pour tout autre sujet d'actualité, il est réconfortant d'observer
la prise en main, par le citoyen, de sujets aussi importants tels que le
climat, le pouvoir d'achat, etc...

Bien souvent, lors de mes déplacements dans nos différentes instances,
je suis interpellé par nos militants sur cette dynamique et surtout, sur le
« comment analyser tout ceci avec perspective syndicale ? ».

J'estime qu'il s'agit tout d'abord de l'existence même d'une conscience
(ou prise de conscience) citoyenne qui se développe. Elle ne peut qu'être
bénéfique sur le plan de l'intérêt collectif, aussi longtemps que la « forme »
restera dans les limites de l'acception générale.

La violence, par exemple, ne saurait être longuement tolérée voire ac-
ceptée, au risque de voir ces mouvements être désavoués.

Ensuite il y a aussi la nature des sujets et deux grandes tendances
semblent se dégager : d'une part, les sujets à large spectre qui touchent
n'importe quelle personne lambda. De l'autre, des sujets plutôt orientés
vers des publics cibles, souvent d'ordre économique-social.

Dans le premier cas de figure, le plus bel exemple reste celui des mani-
festations actuelles d'étudiants pour le climat. Il s'agit là d'un sujet large,
qui touche tout le monde et pour lequel les syndicats (dont ce n'est pas
forcément le « corps-business » premier) ont un réel rôle de soutien et
de relai à jouer.



Le résultat déterminera sans aucune tendances idéologiques des gouvernements.

Dans le second cas de figure, prenons le difficile dossier des pensions. On entre là de plein fouet dans le giron syndical, où les organisations syndicales tiennent la corde en terme de négociation, rejoint en cela par les militants, affiliés, citoyens, lors de grandes manifestations de soutien de l'action syndicale.

Dans les deux cas, il est important de ne pas opposer les deux groupes qui détiennent chacun un morceau de vérité. Le rôle syndical reste important : il est celui, notamment, (de tenter) de concilier les attentes des uns (militants, affiliés = citoyens) avec les contraintes imposées par les autres (les responsables de l'autorité, peu importe leur niveau de pouvoir) et de donner du sens à nos actions communes.

Mais n'oublions pas de rappeler un élément important (à toutes fins utiles) : dans quelques semaines, nous devons collectivement poser un acte qui sera déterminant : celui du vote.

Le résultat des urnes déterminera sans aucune équivoque possible, les tendances idéologiques et politiques des prochains gouvernements.

Par voie de conséquence, tout bon syndicaliste comprendra dès lors rapidement ce à quoi il pourra s'attendre (inutile de rappeler la douloureuse période 2014-2019 au niveau Fédéral).

Dès lors, en toute logique, c'est bien le citoyen (nous et vous) qui détenons les clés du rapport de force qui sera nécessaire, ou pas, dans les mois et années à venir.. et du travail syndical en conséquence.

En définitif, nous sommes donc toutes et tous, collectivement, à des séquences différentes, responsables et solidaires de nos actions.

A nous de trouver les bonnes synergies.

STÉPHANE DELDICQUE
Vice-président



Le gouvernement wallon démantèle les uns après les autres les services à la population qui ne relèvent pas de la sphère privée marchande. Apparemment, il ne comprend pas la plus-value des secteurs publics et du non-marchand.

Le gouvernement wallon a initié une série de réformes qui vont impacter directement les services publics et de nombreuses asbl ou services développés au niveau local, régional ou communautaire. Ce sont des services essentiels pour la population, et particulièrement la plus fragilisée, qui risquent de disparaître.

Les dossiers sont nombreux. Quel que soit le domaine, les réformes menées visent à déstructurer et à privatiser des services à la population. Que cela concerne les transports publics, les provinces, les administrations et le secteur non marchand, c'est l'ensemble des Wallons qui sera victime, tôt ou tard, des mesures qui sont prises aujourd'hui.

Que vous soyez jeunes parents en recherche d'une crèche ou d'une garderie, que vous — ou un de vos proches — ayez besoin d'une aide à domicile, que vous dépendiez des transports en commun pour vous déplacer, que vous — ou un de vos proches — soyez demandeur d'emploi, que vous travailliez dans une maison de jeunes ou dans une maison de repos... Que ce soit à travers la réforme des TEC qui vise à privatiser de plus en plus les transports collectifs, à travers certains critères d'application de l'assurance autonomie, qui diminuera le nombre d'heures de prestation par bénéficiaire et augmentera la pression sur les aides à domicile, à travers le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi, dans un contexte de licenciements massifs que l'on connaît depuis le début 2019 et, enfin à travers la réforme APE et le projet de «guide des dépenses éligibles», les mesures que le gouvernement wallon propose vous concernent et pas pour améliorer votre situation...

Non

à la marchandisation des services en Wallonie

1. Des menaces sur les services à la population

Le secteur associatif et les services publics constituent une part significative de l'économie et de l'emploi en Wallonie.

Il est sans doute nécessaire de rappeler au gouvernement wallon le rôle essentiel joué par les communes, les CPAS, les provinces, les intercommunales... dans le maintien de la cohésion sociale. Il faut souligner la part majeure qu'ils occupent dans l'action et l'aide sociale, dans le logement social, dans la gestion de maisons de repos, dans l'entretien des espaces collectifs et des routes, dans l'enseignement, dans la mobilité, dans l'accueil de l'enfance, dans la promotion et l'accès à la culture pour toutes et tous, dans la gestion d'infrastructures sportives, dans l'aide à la jeunesse, etc. Chaque jour, ce sont des dizaines de milliers de fonctionnaires et d'agents qui travaillent avec pour préoccupation première de rendre un service à leurs usagers. Dans le domaine hospitalier particulièrement, le risque de privatisation est en marche via l'obligation qui leur sera faite de se constituer en réseau via uniquement des asbl.

Complémentaire à ceux-ci, des milliers d'asbl sont présentes dans de nombreux domaines d'activités (sans que cette liste ne soit exhaustive):

- 1) la culture
- 2) l'éducation permanente
- 3) l'aide aux personnes
- 4) l'action sociale
- 5) l'accueil de l'enfance
- 6) l'insertion socio-professionnelle

Le secteur associatif est constitutif des politiques sociales et redistributrices et vise à répondre au plus près à des problématiques locales ou spécifiques. Il constitue un vecteur concret d'expression d'une citoyenneté active, solidaire et désintéressée. Il faut en effet rappeler que les organes de gestion, pour ne parler que de cela, sont constitués de bénévoles qui consacrent souvent de longues heures à ces activités. Dans leur grande majorité, les asbl sont créées par des citoyennes et des citoyens et ont pour objectif de répondre à une situation particulière en partenariat avec les pouvoirs publics. Chaque année, ce sont des millions d'heures de travail développées par des structures dont le but n'est pas de dégager du profit, mais bien d'apporter des services à la population, avec une attention particulière en faveur de personnes en situation de difficulté (handicap, vieillesse, garde des enfants, peu diplômées, etc.) ou de précarité.

Sans le secteur associatif et les services publics, que feraient les familles où les deux parents travaillent quand les enfants ne sont pas encore en âge de scolarité ? Que feraient les personnes âgées encore suffisamment autonomes pour ne pas être en maison de repos, mais qui ont besoin d'une aide pour faire leurs courses, leur ménage ou leurs repas ? Que feraient les jeunes artistes sans aides et soutien

dans leurs premières démarches créatives ? Que feraient les parents d'enfants autistes ou souffrant de handicaps mentaux sans les centres de jour qui les accueillent ? Que seraient les politiques de formation en faveur des demandeurs d'emploi sans le FOREM et sans les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ?

Pourtant, aujourd'hui, toutes ces structures, tous ces services, sont menacés, plus ou moins directement, par les dispositions que prend le gouvernement wallon.

2. Une réforme des aides à la promotion de l'emploi [APE] qui menace l'emploi

Les services publics sont directement impactés par cette réforme qui sera vraisemblablement votée au parlement wallon le 20 mars prochain.

En effet, ce décret privera les Provinces et le FOREM du financement de près de 1.000 emplois. De plus, le transfert des budgets aux pouvoirs locaux ne tient pas suffisamment compte de l'indexation et de l'ancienneté des travailleurs concernés. Il y aura des pertes d'emplois parmi les quelques 35.000 travailleuses et travailleurs APE engagés dans les services publics.

En ce qui concerne le secteur associatif, on parle d'environ 18.500 emplois (en ETP) et de 3.500 employeurs.

La 6^è réforme de l'Etat a régionalisé le coût des réductions de cotisations patronales attachées au système APE auparavant supportées par l'Etat fédéral. Il était donc nécessaire de revoir cette législation pour intégrer ces nouveaux budgets. Cette révision pouvait permettre de rencontrer la demande de nombreux acteurs de terrain et des organisations syndicales pour aller vers une simplification administrative. Concrètement, il s'agissait d'examiner la possibilité de faire glisser des budgets « APE » vers les budgets des politiques « fonctionnelles » afin de diminuer le nombre de sources de financement, de renforcer les budgets structurels et de simplifier la charge administrative de l'ensemble des acteurs, que ce soient les asbl ou les administrations.

Un exemple : le secteur des aides familiales (les SAFA) est reconnu et financé par le département de l'action sociale et, dans ce cadre, perçoit des subventions pour financer notamment le salaire des aides familiales qui aident des personnes âgées dans leur quotidien. Ces structures bénéficient également de point APE pour engager des aides familiales.

Aujourd'hui, l'ensemble du budget est géré par les autorités wallonnes. Dès lors, il est de bon sens de transférer la partie du budget APE consacré à ce secteur dans le budget de l'action sociale.

C'est ce qui a été fait lors de la majorité précédente pour les CISP (dans le cadre de leur agrément) et aucun emploi n'a été perdu. Le gouvernement aurait avantage à tirer les leçons de cette expérience avant de se précipiter et de l'élargir à tous les secteurs et politiques fonctionnelles.

Le projet de décret abrogeant progressivement le dispositif APE en vue de le transférer vers les politiques fonctionnelles sera soumis au vote du parlement wallon en mars. Ce projet, et le projet d'arrêté du gouvernement qui l'exécute, ne nous rassurent pas quant à la neutralité budgétaire pour les opérateurs. Déjà à ce stade, des diminutions de subventions conduiront à des pertes de postes si ces textes sont adoptés tels quels.

Dans le même temps, le gouvernement wallon a entamé une course contre la montre pour produire plusieurs textes organisant les transferts vers les ministres de tutelle, dont deux déposés par le ministre Jeholet et un par la ministre Greoli. Ces textes sont pour certains très vagues sur les intentions réelles, d'autres impriment des directions qui génèrent de vives inquiétudes chez les acteurs concernés : suppression d'emplois pour les réorienter vers des marchés publics ou encore diminution progressive des subventions actuelles pour les redistribuer on ne sait comment.

On comprend mal cette précipitation d'un gouvernement sortant à délivrer des textes essentiels qui ne s'appliqueront au mieux qu'en 2021 sans véritable analyse des projets et alors que d'autres gouvernements issus d'élections futures auront à les assumer sans les avoir construits. Tout cela sans concertation (parfois quelques conversations...) avec les acteurs, les interlocuteurs sociaux ou les fédérations sectorielles.

Ainsi, un transfert de ce type ne va pas sans poser problème dans certains secteurs. En effet, de nombreuses asbl sont actives dans plusieurs domaines d'activités et de nombreux postes, à l'intérieur de celles-ci, y assurent une fonction transversale sur l'ensemble des projets développés. Pensons au personnel d'entretien, aux postes administratifs ou aux comptables... Comment une répartition des budgets permettant de financer ces postes va-t-elle être opérée ? Et si le volume de chaque activité varie d'année en année ? Chaque ministre continuera-t-il bien à financer « sa » part ?

Prenons à nouveau deux exemples :

1) Le cas des Missions régionales. Celles-ci bénéficient de postes APE à concurrence d'environ 5 millions d'euros. Ces postes aujourd'hui permettent de financer des accompagnateurs (des « job coach »), mais aussi des administratifs, des informaticiens, etc. Or, le texte déposé par le ministre Jeholet prévoit de récupérer ces budgets (auxquels s'ajoutent ceux des asbl qui ont été classées, on ne sait pourquoi, dans la compétence « Emploi », soit près de 800 ETP, sans compter les postes occupés dans les CISP et les MIRE) et de les gérer via des marchés publics, ouverts au secteur marchand privé (et donc à l'intérim) uniquement pour faire du coaching de demandeurs d'emploi. Dès lors, les Missions régionales (et d'autres structures) s'inquiètent de perdre les moyens qui leur sont aujourd'hui attribués. De plus, les subventions qui permettent de financer les postes administratifs ou de support informatique, pourtant essentiels à la bonne marche des structures disparaîtront !

2) Le cas d'un CISP qui développe également une activité agréée par le département « Education permanente » (qui dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles donc) et une activité en tant que SIS (Service d'Insertion Sociale — département « Action sociale » de la Wallonie). Ces activités peuvent varier dans le temps, en fonction des besoins des bénéficiaires auxquels elles s'adressent. Le transfert aux politiques fonctionnelles figera les activités et les travailleurs à un moment. De plus, certains de ces postes APE sont affectés au financement de postes administratifs et du poste de gestion financière.

Ce personnel travaille donc sur l'ensemble des activités. Or, la proposition reçue du ministre Jeholet affecte l'ensemble du personnel (sous statut APE) sur une seule activité. Comment ces postes de support, essentiels au bon fonctionnement de la structure, vont-ils

être financés complètement à l'avenir ? Le ministre de l'Action sociale acceptera-t-il de subventionner intégralement le poste de comptable alors que celui-ci travaille à tiers temps sur des actions relevant de l'Education permanente ? Ou inversement ?

3. Un projet d'arrêté concernant un guide des dépenses éligibles qui prescrit des dépenses en supprimant les recettes

Si le principe du contrôle du bon usage des deniers publics ne pose pas de problème, de nombreuses dispositions prévues dans ce nouvel arrêté sur un guide des dépenses éligibles mèneront les structures concernées à la faillite. Sont ciblés aujourd'hui les CISP (dépendant de pouvoirs locaux ou organisés sous forme d'asbl), les MIRE, les SAACES, les PMTIC (dépendant de pouvoirs locaux ou organisés sous forme d'asbl), les ADL mais aussi, dans un futur proche, les structures relevant de la compétence « économie ». Un risque sérieux de contagion à de nombreux secteurs financés par l'administration wallonne existe ; ce qui provoquera la disparition de services primordiaux à la partie de la population la plus fragilisée de Wallonie. Il est clairement dans l'intention du gouvernement d'étendre ce guide à l'ensemble des services qui dépendent de ses compétences.

Les problèmes qu'il soulève peuvent être synthétisés en quatre points principaux.

3.1 Les dépenses jugées inéligibles

L'exclusion de certaines dépenses, rendues obligatoires par d'autres sources de droit ainsi que certaines dispositions qui ne correspondent plus au mode de facturation de certaines dépenses, rend impossible l'exercice effectif des activités.

Ainsi, à titre d'exemple, et tel que le prévoit le texte de l'arrêté approuvé en première lecture par le gouvernement wallon, les provisions pour pécules de vacances sont inéligibles. Pourtant, la législation sociale impose aux employeurs le provisionnement de ce type de dépenses. De même, il serait demandé de pouvoir distinguer, dans les factures de GSM, les appels professionnels des appels privés, alors que tous les opérateurs fonctionnent aujourd'hui sur des logiques de forfait (sans même évoquer les aspects liés à la vie privée du personnel concerné...).

3.2 La déduction automatique des recettes

En outre, et c'est un point essentiel, il faut lier le point précédent à la volonté du texte de déduire des subventions toute recette perçue par les structures dans le cadre de leurs activités. On se retrouve donc dans des situations où, non seulement certaines dépenses, pourtant inéluctables (comme les charges d'intérêt d'une ligne de crédit) ou obligatoires en vertu du droit social, ne pourraient plus être prises en compte par les subventions, mais où, en plus, on priverait les asbl d'avoir d'autres ressources pour justement les couvrir ! Inexorablement, les projets concernés se retrouveraient en déficit ce qui conduirait, à très court terme, les structures à disparaître...

3.3 Normes comptables et fiscales

L'avant-projet d'arrêté prévoit un certain nombre de dispositions qui entrent en contradiction avec le droit fiscal et comptable, qui pourtant s'impose aux structures concernées et qui, spécifiquement concernant le droit comptable, doit refléter leur réalité économique.

Cela amènera à des distorsions entre les comptes annuels des opérateurs et les dossiers justificatifs présentés au pouvoir subsidiant, au détriment de la transparence et de la simplification souhaitées et avec les risques d'erreurs que cela comporte.

3.4 Demandes préalables

De nombreuses dispositions prévues dans le texte alourdiront considérablement la charge administrative qui pèse sur les structures et également sur l'administration. En effet, le projet prévoit que des autorisations préalables soient sollicitées avant de pouvoir réaliser des actions en faveur des bénéficiaires auxquels elles s'adressent. Il en va ainsi des sorties culturelles, de journées de mise au vert, etc.

Les associations n'ont pas les moyens de dépenser leurs subventions à autre chose que la réalisation de leur objet social. Elles le font avec rigueur, sérieux et dans l'intérêt premier des bénéficiaires à qui elles s'adressent.

Mettre en place de telles dispositions n'améliorera en rien la gestion des deniers publics et aboutira au contraire à une surcharge administrative et à une diminution des actions menées en faveur des populations précarisées et de la qualité de celles-ci.

4. Revendications

Les organisations syndicales demandent au gouvernement wallon l'arrêt général des politiques visant à sous-financer ou à privatiser les services à la population. Ceux-ci sont essentiels au bien-être des personnes, à la cohésion sociale, à la vie familiale et, simplement, au vivre ensemble !

4.1 Les Organisations syndicales exigent, pour les services publics :

- le maintien des provinces et le maintien des postes APE au sein des provinces (la réforme APE les prive du financement de plusieurs centaines d'emplois). Les provinces rendent des services à la population, dans le domaine du sport, de la jeunesse, de la culture ou encore en faveur des personnes handicapées (leur budget a été raboté de près de 15 millions d'euros en 2 ans);
- la fin du processus de privatisation de moins en moins larvée de parts importantes des services publics, notamment dans le domaine des transports publics via un recours croissant à la sous-traitance (qui passerait de 29 à 50 %);
- le maintien des moyens de fonctionnement du SPW, alors que ceux-ci ont été diminués de 3%;
- le refus du conditionnement du financement des transports publics à la mise en place d'un service minimum;
- le rejet des dispositions prises dans l'ensemble des services publics qui remettent en cause les libertés syndicales. Ces dispositions écornent l'indépendance de l'administration vis-à-vis du décideur politique. Il s'agit d'un enjeu démocratique.

4.2 Les Organisations syndicales exigent, pour les maisons de repos et les maisons de repos et de soins (MR/MRS) :

- une profonde modification du décret relatif aux aînés du Livre V du Code wallon de l'action sociale et de la santé. Ce décret provoque une marchandisation accrue de l'ensemble des MR/MRS en Wallonie et, par conséquent, une accessibilité fortement réduite pour les personnes âgées.

4.3 Les partenaires signataires exigent pour le secteur non marchand et concernant les dossiers APE et « guide des dépenses éligibles » :

- une neutralité budgétaire dans le dispositif transitoire de la réforme APE pour garantir le maintien des moyens et des emplois concernés en regard des activités réelles et concrètes qui sont à l'œuvre aujourd'hui sur le terrain (indexation...);
- la mise en place d'une période transitoire prolongée d'un an pour permettre une concertation suffisante dans la mise en place détaillée de l'intégration des postes dans les politiques des nouveaux ministres de tutelle qui seront désignés après les élections;
- cette concertation impose la publication préalable de la liste complète des projets et postes classés par compétences fonctionnelles de façon à permettre de traiter tous les cas de contestation et organiser une véritable simplification en ne dispersant pas les projets inutilement entre compétences ;
- un examen minutieux et, le cas échéant, au cas par cas, des structures actives dans plusieurs secteurs afin que les postes APE «transversaux» ne soient pas oubliés par les ministres fonctionnels;
- au niveau des politiques fonctionnelles, que la priorité absolue soit donnée à l'intégration de ces budgets dans les textes réglementaires existants. Faute de texte réglementaire, que des bases légales puissent être adaptées. Enfin, que les réorientations éventuelles fassent l'objet d'une concertation avec les structures concernées au préalable et les interlocuteurs sociaux. A cet égard, les signataires réclament un moratoire d'au moins un an après le transfert pour garantir une concertation suffisante et sans pression tout comme l'organisation de mécanismes d'accompagnement des organisations qui pourraient perdre de l'emploi. La neutralité budgétaire sera là encore une préoccupation constante pour permettre le maintien des emplois;
- concernant le guide des dépenses éligibles, et préalablement à toute concertation, il est expressément demandé de suspendre son application pour les opérateurs qui y sont déjà soumis via une circulaire, spécifiquement les opérateurs « PMTIC » (qui sont tant des communes, des CPAS que des asbl) et Lire & Ecrire. Ensuite, que la liberté des associations, consacrée par la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme, soit respectée. De nombreuses mesures constituent une ingérence dans la liberté d'association (déduction de recettes, restriction de dépenses éligibles, intrusion dans la gestion des activités, des travailleurs, etc.);
- la détermination de règles proportionnées aux risques, aux montants et aux potentielles dérives dans l'usage des financements publics qui ne doivent pas rendre impossible la réalisation des missions confiées aux opérateurs mais au contraire leur permettre d'investir dans l'innovation sociale et le développement de leurs actions au bénéfice des personnes précarisées;
- enfin, il est demandé la mise en place d'une réelle concertation avec les acteurs de terrain et les interlocuteurs sociaux. Ce qui signifie que celle-ci doit s'inscrire dans un calendrier réaliste, sur base de textes reprenant les propositions alternatives concrètes du gouvernement et impérativement avant le passage de l'arrêté en deuxième lecture. Cette concertation devra permettre d'établir une législation basée sur les pratiques du terrain, sur le respect des sources de droit qui lui sont supérieures et sur un réel principe de confiance qui seul peut mener à une véritable simplification administrative. Cette concertation sera menée dans l'intérêt de l'administration, des opérateurs/structures et des bénéficiaires à qui elles s'adressent.

POURQUOI NE PAS NOUS REJOINDRE COMME MILITANT(E) ?

La valeur du travail évolue, le monde du travail évolue, et nous aussi, en tant que syndicat, nous évoluons. Dans ce cadre, nous devons rechercher sans cesse de nouvelles forces vives, de nouveaux militant(e)s. Cela vous tente ?

Votre connaissance du terrain et votre engagement seront des atouts précieux pour nous aider, dans notre mission de partenaire social, à défendre les droits des travailleurs de la Défense.

En contrepartie, notre équipes de permanents s'engage à développer des compétences et une compréhension des enjeux du pouvoir qui nous entoure. Nous rejoindre, c'est surtout la volonté de vouloir agir et de faire comprendre à d'autres qu'il existe une possibilité de défendre nos intérêts, envers et contre tous.

Certains militaires ont franchis le pas. Voici leur témoignage :

ERIC VOLDERS

« Le 4 mai 1987, j'incorporais la FAé pour 2 mois d'instruction au Centre de Formation Militaire de Koksijde. Je fus incorporé à l'EPE / EVS (Ecole de Pilotage Elémentaire) comme aide mécanicien avion.

En Septembre 1988, j'intégrais l'Ecole Royal Technique en tant que CSOC pour une formation de Sous-Officier Technicien. Mon brevet A2 Armurier en poche, ils m'envoyèrent au 25 Log Wing (Meerdal) pour une formation de réparateur en munition.

Le 25 Mai 1992, je commençais mon stage CSOC au sein du 3 Wing TAC à Bierset comme chef du dépôt Munition.

Le 10 Janvier 94, Je recevais ma mutation au service de déminage de la FAé afin d'y suivre la formation de technicien en explosif et Destruction (Démineur).

Le 07 juillet 1995, après une formation de six mois, j'étais breveté B2 EOD. Depuis lors, j'ai fait ma carrière au sein du SEDEE/DOVO. Cette affectation m'a permis de faire plusieurs qualifications et cours dans différents coin du monde (France, UK, USA, GE, Tchèque,....). Il m'a été donné de faire plusieurs missions Ops à l'étranger (Bosnie en 98-99, Kosovo en 2003, NRF 2 en Grèce lors des Jeux Olympiques de 2014, Liban en 2007 et Afghanistan en 2012).

Toutes ces expériences aussi diverses que multiples m'ont permis d'acquérir une certaine expérience dans mon travail et de rencontrer des personnes de milieux, de croyances, de cultures et origines différentes. Actuellement, je suis régulièrement de permanence nationale et toujours candidat pour les missions à l'étranger.



En tant que CSM, j'ai dû aider, soutenir, guider et accompagner certains de mes collègues dans divers aléas de la vie militaire et privée. Le sentiment d'avoir pu les aider ne m'a pas laissé indifférent. Mon engagement comme militant CSC est dans le même but. Ne pas laisser les gens dans le flou mais pouvoir, à mon niveau, leurs apporter l'aide ou les informations nécessaires pour qu'ils puissent se sortir de ce flou et avancer. Si je devais me décrire, je suis quelqu'un qui a l'écoute facile, sociable et réfléchi. Mes différentes expériences de vie aussi bien militaires que privées, m'ont permis de grandir et d'acquérir une certaine maturité. »

THIERRY DAVID

« En mars 1999, après des études d'électricien industriel, je m'engage comme volontaire Opérateur LAA (MISTRAL/VADS), et suis affecté sur la base aérienne de Florennes. Durant cette période, j'ai participé à de nombreux exercices, NATEVAL, OPEVAL, en Belgique et à l'étranger, également à la mission ISAF et ce, jusqu'à la dissolution de la section 2003. En 2003, toujours à Florennes, je suis affecté comme chauffeur manutentionnaire. Mon travail consistait à convoyer personnel et/ou matériel sur la base, mais aussi sur les lieux de missions et de déploiements.

J'ai donc eu l'opportunité de partir de nombreuses fois à l'étranger (Norvège, Canada, France, Maroc, Espagne etc...) pour des périodes plus ou moins longues et de côtoyer les techniciens, le personnel de support et les pilotes.

J'y ai réalisé que la Défense est non seulement constituée de soldats, mais aussi de personnel technique de qualité, veillant dans tous les domaines, du matériel roulant ou volant à l'armement et jusqu'à l'équipement de base, à la qualité de leur travail. Des personnes en perpétuel remise à niveaux, manipulant du matériel à la pointe de la technologie et nécessitant de plus en plus de connaissances techniques.

En février 2012, après avoir réussi les cours de promotions sociales dans l'administration personnelle et financière, je suis affecté comme Sous-Officier à l'Elément de Support Administratif (ESA cellule administration), de la base aérienne de Beauvechain. En plus d'y apprendre un autre métier de la défense, qui a un intérêt non négligeable dans son bon fonctionnement, j'ai eu une nouvelle fois l'occasion de côtoyer du personnel de qualité et de participer à plusieurs déploiements en tant que Deputy Support Officer (DSO), en Belgique et à l'étranger.



Dans le cadre du plan de carrière pour les sous-officiers, j'ai fait ma mutation en septembre 2016 vers l'ESA de l'Ecole Royale Militaire, où j'ai exercé la même fonction de Sous-Officier d'administration jusqu'au début 2019 où j'ai transféré vers la cellule finance.

Concernant mon engagement auprès d'un mouvement syndical : Depuis mon arrivée à la Défense et pour y avoir été moi-même confronté, j'ai souvent constaté qu'un certain nombre de militaires connaissent leurs devoirs, mais malheureusement pour eux, pas ou peu leurs droits.

Cela pouvant parfois amener à des situations conflictuelles voire des injustices dans certains cas.

J'avoue avoir constaté une amélioration depuis l'introduction d'internet à la défense et l'accessibilité aisée aux règlements. Mais chaque militaire ne sait pas toujours où aller chercher l'information dont il a besoin et force est de constater que nombre de règlements sont parfois fastidieux à décrypter.

Je me suis rendu compte également que lorsqu'un individu est confronté personnellement à un problème, il lui est parfois difficile de faire preuve d'un esprit critique, d'une analyse cohérente et qu'un avis extérieur peut parfois lui apporter l'aide et certainement le soutien dont il a besoin.

Je souhaite donc, dans un premier temps, apporter mon aide dans ce sens aux militaires qui en expriment le besoin. Aujourd'hui, je suis convaincu que les organisations syndicales sont une nécessité pour le travailleur qu'est le militaire, mais également pour la défense.

Les militaires ne peuvent évoluer dans un cadre de travail avec lequel ils sont en désaccord ou en conflit et que de part ce fait, la défense elle-même ne peut évoluer.

Les militaires font et sont la Défense, ils participent à son évolution de la base au sommet, mais seul, le militaire n'est rien ! L'opportunité qui est donnée aux militaires de pouvoir faire valoir leurs droits via les organisations syndicales est une chance.

Néanmoins, restons conscients qu'il reste encore énormément de travail à effectuer, car de par son statut, le militaire est encore soumis à de nombreuses contraintes qui l'empêchent de s'exprimer librement comme tout citoyen.

Je souhaite donc, dans un deuxième temps, militer pour un élargissement des droits fondamentaux des militaires et ce, afin qu'ils puissent au mieux revendiquer et maintenir un état d'esprit globalement serein entre l'employeur et l'employé.

La route est longue mais c'est ensemble que nous pourrons continuer à évoluer pour le bien de tous ! »

Si, comme Thierry et Eric, vous souhaitez vous impliquez au sein de notre syndicat, nous vous invitons à vous faire connaître par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante, avec un maximum de renseignements sur votre situation : marc.verhelst@acv-csc.be

Nous nous ferons un plaisir de prendre contact avec vous dans les plus brefs délais.



NE NOUS LAISSONS PAS ENFUMER !

Le résultat des dernières élections communales et provinciales a bien démontré que l'électeur a commencé à faire comprendre que la situation va changer. Le militaire et ses proches ont aussi leur mot à dire.

Si le gouvernement actuel ne fait pas machine arrière sur des dossiers importants (pension, pénibilité, inaptitude physique etc.), nous allons devoir monter d'un cran au mois de mai 2019.

En ce qui nous concerne, le choix est fait, nous sanctionnerons de manière individuelle, par notre bulletin de vote, ceux qui refusent de vraies négociations avec une réelle marge de manœuvre. Nous voulons laisser la place à d'autres qui tiendront compte de nos revendications, en sachant que nous les évaluerons également.

Le monde politique doit absolument comprendre qu'il est là pour se porter garant du bon fonctionnement de notre cadre de vie et ne pas faire ce que lui a envie pour son bien-être.

Restons vigilants et analysons les différents programmes des partis pour les législatives de mai 2019.

Le Groupe militaire de la CSC Services publics lance d'ailleurs sa campagne des 100 jours pré-électorales. Le message aux différents partis est clair : si vous ne tenez pas compte des revendications du personnel de la Défense, celui-ci ne l'oubliera pas le 26 mai prochain. Les affilié(e)s de la Défense et leur proches (+/- 300 000 électeurs) recevront prochainement la marche à suivre pour sanctionner les parlementaires fédéraux des trois derniers gouvernements qui ont démantelé la Défense. Nous voterons pour la nouvelle génération, des représentants plus en phase avec l'évolution de notre société.

Comme pour le climat, les jeunes savent également que la liberté et la paix ne sont pas d'office garantis pour le futur.

A quoi bon sauver la planète, si certains veulent détruire ses occupants ?

COMMUNIQUÉ

Ceci est la dernière parution de notre revue avant les élections de mai 2019.

Notre groupe militaire a décidé d'amplifier ses moyens de communication durant cette période pré-électorale.

En premier lieu, une communication directe et régulière sur Facebook. Le but est qu'un maximum de lecteurs « partage » l'information à ses contacts. Nous devons être partout !

Deuxièmement, nous allons vous informer via les adresses mails que vous nous avez personnellement fournies. Si cela n'est pas encore le cas, vous pouvez nous l'envoyer par mail à l'adresse ci-dessous, avec vos coordonnées : **Marc.verhelst@avc-csc.be**

Enfin, nous transmettrons ponctuellement de la documentation pertinente sur les élections par courrier postal.

Notre mot d'ordre est de partager avec tous nos collègues le concept suivant :

« Aujourd'hui, avec notre vote, nous décidons de changer les acteurs politiques actuels. Ceux-ci ne sont sûrement pas - ou plus - à la hauteur de notre engagement pour notre pays ».

Je dis seulement les raisons pourquoi les peuples modernes qui se croient libres ont des Représentants, et pourquoi les peuples anciens n'en avaient pas. Quoi qu'il en soit, à l'instant qu'un Peuple se donne des Représentants, il n'est plus libre ; il n'est plus.

JJ Rousseau, *Du Contrat social*

LE COURAGE DE LA RÉVOLTE

L'automne 2018 a vu fleurir les gilets jaunes dans 22 pays européens dont en France et en Belgique avec les manifestations hebdomadaires dans de nombreuses villes et ronds-points, des manifestations aux couleurs de l'environnement durant l'hiver avec le mouvement des jeunes pour le climat et à celles des mouvements sociaux avec diverses actions, marches et grèves.

Ces protestations, que leurs genèses respectives soient similaires ou distinctes, ont toutes une vertu en commun, le courage. Le courage de dire, le courage d'agir, le courage de descendre dans la rue, le courage d'interpeller.

DU COURAGE ...

Dans la Grèce antique, le citoyen participait aux décisions de l'Etat selon le fonctionnement de la démocratie directe. Chacun pouvait intervenir dans les débats de la Cité et contribuait à l'élaboration des lois. La démocratie athénienne reposait sur trois concepts indissociables, l'isonomia, l'isegoria et la parrèsia.

L'isonomia accordait l'égalité citoyenne et politique à chaque citoyen en y incluant le partage du pouvoir. L'isegoria octroyait à chaque citoyen le droit à la parole, à la libre expression au sein de l'assemblée des citoyens, c'est l'origine de la liberté d'expression. La parrèsia autorisait le « dire-vrai » et s'apparentait pour Athènes à une vertu : le courage.

La gestion et le fonctionnement de la Cité était l'affaire de tous.

Avec l'instauration de la démocratie représentative, le pouvoir est transféré aux élus qui gèrent l'Etat, élaborent les lois - pour tous - et la liberté d'expression reste une base de la Constitution.

Peu importent les qualités ou les défauts, les avantages ou les désavantages de la démocratie représentative, la décision et la parole sont déplacées dans l'hémicycle où seuls siègent les élus auxquels le peuple a conféré un blanc-seing.

Des trois préceptes constitutifs de la démocratie athénienne, de l'isonomia le citoyen conserve l'égalité de tous face au pouvoir mais ne participe plus à l'élaboration des lois et à la gestion de l'Etat; de l'isegoria il découle la liberté d'expression qui reste un droit fondamental; mais de la parrèsia que reste-t-il ?

LA PARRÉSIA OU LE COURAGE VERTUEUX

Si les Grecs élevaient le courage au rang de vertu nécessaire et indispensable à la santé de la démocratie, nos sociétés délaissent cette force morale, ne mettant en exergue que les actes héroïques ou téméraires. Le courage ou parrèsia était à Athènes nécessaire à la bonne santé de la démocratie ; tout en se distinguant de la liberté d'expression, il permettait et encourageait le « dire-vrai », la parole libre, raisonnée et critique.

>>>

L'admiration du courage et son exhortation vont se graver en filigrane dans nos livres d'histoire. De Cicéron dans son *Traité des Devoirs* ou Platon dans sa *République* à Martin Luther King en passant par Hamlet de Shakespeare qui en regrette le manque ou Jean Jaurès qui l'exhorte dans son *Discours à la jeunesse* en 1903, le courage s'affiche comme un moteur de la société, un acteur de changement.

Sans ternir la force et la qualité des actes héroïques, force est de reconnaître que le courage est une vertu essentielle et ordinaire de notre vie, nous le pratiquons dans de nombreux moments qu'ils soient privés ou publics, bien souvent sans nous en rendre compte. Face aux événements de la vie, les difficultés, les conflits, la maladie ... nous faisons preuve de courage, nous ne baissons pas les bras et cela même si nous avons peur.

Car la peur est l'élément moteur et constitutif du courage, elle le précède toujours pour être ensuite dépassée, surmontée. C'est d'ailleurs en ceci que le courage se distingue de la témérité ou de l'héroïsme.

Le courage, nous le savons, peut prendre différentes formes.

Au quotidien et dans la sphère privée, dans des événements qui pourront souvent être perçus comme banals mais auront nécessité ce sursaut de volonté particulière, le courage. Faire face à une rupture, une décision médicale, un choix de changement, un licenciement, un nouvel emploi ...

Dans l'espace public, le courage c'est le JE qui refuse l'anonymisation de la société et le caractère interchangeable de l'individu. Et quand l'acte courageux est dépassé, le courageux s'en retrouve grandi dans son estime de soi car le courage alimente l'humain en confiance, évite ce que la philosophe Cynthia Fleury appelle « l'érosion de soi » et renforce son « irremplaçabilité ».

Alors, parce que le courageux est raisonné et se veut visible, il sera jeune dans la rue pour le climat, jaune au rond-point ou délégué syndical dans son entreprise.

Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques.

Jean Jaurès, Discours à la jeunesse, Albi, 1903





Tenter, braver, persister, persévérer, s'être fidèle à soi-même, prendre corps à corps le destin, étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait, tantôt affronter la puissance injuste, tantôt insulter la victoire ivre, tenir bon, tenir tête ; voilà l'exemple dont les peuples ont besoin, et la lumière qui les électrise.

Victor Hugo, Les Misérables

COURAGE INDIVIDUEL – COURAGE POLITIQUE

Aujourd'hui, dans nos démocraties tramées de capitalisme, l'individu est trop souvent considéré comme un électeur - consommateur jetable et remplaçable.

Les crises successives, les restrictions et destructions sociales qui en ont découlé, la précarité croissante, le drame inhumain des réfugiés, l'inquiétude face à l'avenir, au climat et à l'environnement, les inégalités de plus en plus flagrantes entre les riches et les pauvres, l'inertie et l'aveuglement des gouvernants, les faveurs accordées aux plus riches... sont des causes du repli sur soi, de l'isolement, de l'accentuation des comportements individualistes et d'un égoïsme qui se généralise au détriment des solidarités.

Mais le marasme politique et les avanies économiques font également émerger des prises de conscience, des expressions et comportements courageux.

Que ce soient les hébergeurs de migrants, les blocages hebdomadaires des gilets jaunes ou les manifestations de jeunes pour le climat, que ce soient les grèves qui bloquent le pays pour dénoncer les conditions de vie précarisées, les conditions de travail indignes ou les inégalités, ce sont autant d'expressions vertueuses du courage, autant de moyens de dénoncer, de procédés de « dire-vrai ».

Alors de semaine en semaine, « courageusement », les gilets jaunes, les jeunes battent le pavé de nos villes, faisant naître un engouement pour l'action engagée en même temps que l'espoir d'un changement. Les courageux ne pouvant se joindre à la foule des villes endosseront tous les signes de reconnaissance et manifesteront au rond-point près de chez eux, devant leur supermarché, devant leur mairie ...

Le résultat, aussi important que serait la soumission des gouvernants ainsi interpellés, C'est le sentiment d'être ensemble, de faire quelque chose ensemble et d'avoir ce pouvoir d'inspirer le respect mais aussi de provoquer un mouvement, d'ébranler le système et de l'obliger à bouger. Et d'avoir eu le courage de « dire non ! ».

Au politique ensuite de se saisir de la dynamique spontanée, d'écouter et d'entendre et d'agir en réponse à ces manifestations, de les considérer comme un cadeau salvateur plutôt que comme une agression.

COURAGE POLITIQUE DÉVOYÉ

Le vocabulaire politique exploite et dévoie la notion de courage, utilise son caractère vertueux tout en y adjoignant l'élément de responsabilité afin de mettre en place des mesures douloureuses pour la population.

Ce sont de faux appels au courage de la population – soyez courageux ça va faire mal ! - et en aucun cas du courage politique.

« Le courage de dire les choses », « le courage de mettre en place des mesures nécessaires qui seront douloureuses », « le courage de se confronter au peuple... »

CONCLUSION

Sans courage, sans la somme des courages, la démocratie est en danger. L'humanité, la solidarité, le partage, la diversité ... autant de principes qui dépendent du courage d'individus qui de tous temps se sont battus, parfois au péril de leur vie, pour le maintien d'une société démocratique.

Instaurer des espaces parrésiasques où la parole est libre, des espaces d'échanges et de partages, où l'on « parle vrai », où les idées se confrontent. Refonder la démocratie en reconstruisant ses fondations, sans laisser personne au bord du chemin.

Martine Evraud

Les courageux sont des commençants.

Vladimir Jankélévitch

Fin de régime pour la Suédoise !

Suite aux non négociations et à la politique du fait accompli, nous avons stoppé en date du 17 octobre 2018 toutes les concertations supérieures et négociations. Nous étions en front commun avec la CGSP, le SNPS.

Nous avons dû constater à regret que pendant de longue semaines, voire plus de 2 mois, l'autorité n'avait pris aucune initiative afin de nous revoir autour de la table de concertation et de négociation.

Avec nos partenaires, nous avons pris la décision de relancer les négociations et ce, au moyen d'un préavis de grève pour les 13 et 14 décembre concernant entre autres : l'incertitude sur nos pensions, sur notre statut, sur notre pouvoir d'achat et tout simplement sur notre avenir.

Le préavis a été négocié le 7 décembre. Les réponses à nos revendications apportées par le représentant du ministre de l'intérieur étaient bien trop vagues et ne rencontraient pas nos légitimes attentes. Nous avons donc exigé la présence du ministre autour de la table de négociation endéans les 72 heures avec un message clair.

Le préavis a donc été activé et chaque membre du personnel pouvait se déclarer en grève les 13 et 14 décembre selon les modalités connues.

Dans un premier temps, une action avait été envisagée à Wavre mais face au refus de l'autorité administrative de nous recevoir, il a été décidé, pour des raisons de sécurité et de légalité, de prémunir nos collègues qui souhaitaient se joindre à nous. Finalement, après tractations, il a été décidé d'opérer différents rassemblement auprès des entités policières comptant parmi les plus importantes du pays (Bruxelles, Charleroi & Liège).

Hasard du calendrier, vous vous en souviendrez, entre temps le 8 décembre...plus de gouvernement ! Le ministre de l'intérieur N-VA allait être remplacé.

De fait le 12 décembre, nous rencontrons le nouveau ministre de l'intérieur monsieur Peter DE CREM.

Malgré un rencontre positive avec le nouveau ministre où nous avons fait le relais de nos revendications : Les « attaques » contre le statut police, nos pensions, le manque de personnel et la violence à l'égard de la police. Il avait été décidé en front commun que quoi qu'il en sorte de cette réunion, les actions seraient maintenues.

Le ministre s'était engagé à revenir vers nous dans les meilleurs délais. Ce qui fut fait lors de la réunion du 19 décembre.

Nous avons donc repris les négociations et reçu des signaux positifs lors de cette réunion à savoir 4 dossiers importants :

NAPAP :

Une prolongation est promise. Les modalités (conséquences budgétaires) restaient à déterminer par le gouvernement. Pour rappel la NAPAP existait déjà en régime. Pour la période de 2016 à 2019, un financement est bien prévu par le gouvernement. Reste à voir si la prolongation à partir de 2020 pourra encore bénéficier de subsides. A SUIVRE.

LOI DISCIPLINAIRE :

Le projet actuellement en pourparlers ne sera pas négocié ! Le Ministre souhaite toutefois aller vers une simplification au niveau de l'application du statut disciplinaire. Il propose d'entamer des discussions sur base du texte existant.

CONTINGENT DE MALADIE :

Il ne s'agit plus d'une priorité pour le Ministre ! Nous ne devrions donc plus nous attendre à d'autres évolutions dans ce dossier.

RECRUTEMENT – SELECTION :

Proposition des négociations à partir de début 2019. Certaines de nos demandes sont apparemment rencontrées et bien parvenues au ministre De Crem.

Bien sûr, ceci n'est pas la fin de nos exigences et revendications, mais un premier pas important a été franchi. Nous serons particulièrement attentifs aux évolutions de ces dossiers dans les prochains mois. Le 16 janvier 2019, les négociations reprenaient et le représentant du Ministre nous donnait un état des lieux des dossiers importants en cours, sachant que le gouvernement est en « affaires courantes ».

ACCORD SECTORIEL 2015-2016 :

Le dossier suit son cours étant donné que l'avis de l'IF avait été introduit avant le 21.12.2018. A ce jour, nous sommes en attente de l'avis des Ministres du Budget, des Pensions et de la Fonction Publique. Une solution budgétaire technique pourrait se dégager. A SUIVRE.

AR Remboursement frais médicaux dans le cadre des actes de violences envers les policiers. Même procédure. A SUIVRE.

Circulaire GPI dans le cadre des actes de violences envers les policiers. En préparation. A SUIVRE.

Textes réglementaires dans le cadre du cumul. La préparation d'un AR suit son cours. A SUIVRE.

Nouveau concept de recrutement. Il s'agit d'une nouvelle initiative. Néanmoins, le Ministre propose de poursuivre les négociations sans toutefois offrir des garanties. A SUIVRE.

NAPAP. La Napap, comme déjà écrit, existe en régime. A partir de 2020 il pourrait être appliqué sur base d'un autre règlement, voir « métiers lourds ». La préparation du budget et des subsides sont en cours. A SUIVRE.

Ces sujets abordés sont loin d'être la fin de nos exigences et revendications. La vigilance s'impose.

Le 29 janvier, nous apprenions une bonne nouvelle. En effet, dans le cadre du dossier « INAMI » pour les policiers victimes de violences, nous apprenions que le dossier était en ordre au niveau budgétaire et administratif. L'accord a été traité le 17 janvier au niveau du budget. Il n'y a dès lors plus d'obstacle majeur à la mise en œuvre de ce dossier extrêmement important pour l'ensemble des collègues sur le terrain.

Au-delà de cette bonne nouvelle, quid du reste ? Même si ce gouvernement est en affaire courante, notre organisation syndicale, elle, ne l'est pas ! Nos revendications et préoccupations sont toujours présentes.

C'est pourquoi Le 13 février, une nouvelle action de grève a eu lieu afin de mettre la pression sur nos futurs dirigeants !

En effet les 13 et 14 décembre furent un premier avertissement au gouvernement et aux employeurs. Malgré nos négociations, force est de constater que ce gouvernement ne nous a pas entendu. Nous méritons plus que jamais le respect !

Le 13 février, nos services de sécurité ont veillé sur vous, comme tous les autres jours, même s'ils ont soutenu la grève nationale sans réserve. Car eux aussi se font du souci, comme tout travailleur, comme vous, comme moi.

Qu'ils soient pompiers, policiers ou militaires, ils veulent tous le meilleur pour leur famille. Ils veulent voir grandir leurs enfants dans un environnement sûr et sain, dans lequel ils ont la possibilité de s'épanouir pleinement. Mais cela coûte de l'argent.

Un accord interprofessionnel offre des opportunités car il sert de repère en vue de l'octroi d'augmentations et d'accords propres. Ils n'ont pas pu bénéficier de la dernière norme salariale vu l'échec de la négociation.

Un autre souci quotidien du personnel de sécurité, c'est de s'organiser de telle sorte qu'il peut assurer la sécurité. En effet, les sous-effectifs constituent un problème majeur, tout comme l'immense charge de travail et le travail faisable à partir d'un certain âge.

Rien d'étonnant dès lors, que nos services de sécurité font preuve de solidarité avec les grévistes, parce votre et leur sécurité est une source de préoccupation. Mais en dépit de cela, aujourd'hui comme tous les jours ils sont à votre service.

Nous sommes avec vous, soyez avec nous !

INTERVIEW DE DEUX MILITANTS

Dans notre volonté de présenter les différentes facettes du travail militant, nous avons pu interviewé Anthony Turra, militant à la CSC Services publics, à l'occasion d'un comité de secteur police.

Anthony Turra est inspecteur de police auprès de la zone de police Mons-Quévy. Il est affecté au Pool Apostilles. Au sein de la CSC Services publics, Anthony est président régional de la CSC Police Mons-Tournai et président du Comité commun du secteur des Corps spéciaux.

Comment êtes-vous devenu délégué et pourquoi ?

C'est un peu par hasard que je suis devenu délégué. C'est une collègue et amie, déjà déléguée, qui est venue me trouver et me proposer de rejoindre le groupe.

J'ai toujours été touché par les inégalités et les injustices. Je voulais être un relais et un représentant pour mes collègues. Dans une profession où l'on fait respecter les lois, j'étais interpellé par l'attitude de certains responsables qui n'en tenaient pas compte.

J'ai rejoint un petit groupe de délégués et j'ai très vite pris goût à ce travail méconnu au sein de la profession. Ensemble, nous avons tenté de changer les choses et nous avons progressé.

« En tant que délégué, nous avons un rôle important à jouer et les travailleurs reconnaissent rapidement ceux qui sont là pour eux »

Quel est le rôle du comité de secteur Police ? En quoi est-ce important d'avoir cela dans un syndicat ?

Le Comité de secteur Police permet une coordination entre les deux ailes de l'organisation (francophone et néerlandophone) et un positionnement dans divers sujets importants pour le groupe Police (cahier revendicatif, réforme des pensions, accord sectoriel,...).

Le Comité de secteur est également la plateforme qui permet la centralisation des positions des différentes régionales de l'organisation sur les sujets abordés. Enfin, ce Comité est un lieu de rencontre, de débats et d'informations.

Il est important au sein de toute organisation de disposer d'une plateforme centralisant l'information et permettant un positionnement commun et démocratique de toutes les régionales qui composent le groupe Police.

Cette plateforme joue aussi un rôle d'information qu'il est ensuite possible de restituer auprès de nos délégués et de nos affiliés.

Quel est votre rôle au sein du comité de secteur ?

En tant que Président Régional, je suis membre du Comité de Secteur. Je participe aux réunions qui sont organisées mensuellement. Mon rôle est de relayer la position prise par les délégués de la Régionale dans différents sujets pour lesquels ils sont consultés.

En fonction de l'actualité et de demandes provenant de la Régionale, je peux également solliciter des points à mettre à l'ordre du jour et pouvant être débattus.

En fonction des discussions opérées, j'opère un feedback auprès de nos délégués et affiliés.

Pouvez-vous expliquer, pour nos affilié(e)s, votre travail quotidien en tant que délégué ?

En tant que délégué, je travaille pour mes collègues Opérationnels et/ou Calogs, qu'ils soient affiliés ou non. Évidemment, je peux entreprendre plus de démarches pour nos affiliés mais je ne repousse jamais personne.

Je participe à différentes réunions au sein de la Province du Hainaut mais également au niveau national (CCB, Nêgo, groupe de travail,...) dans le but d'améliorer les conditions de travail de mes collègues et de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils peuvent être confrontés.

Je suis régulièrement contacté par divers canaux pour répondre à des membres du personnel qui ont des questions ou rencontrent des problèmes. Je les informe après recherches et je fonde toujours mes réponses sur des bases légales. C'est important de délivrer la juste et bonne information.

Il m'arrive également d'accompagner des affiliés devant leur autorité afin de trouver des solutions à des problématiques ponctuelles. Lorsque des problèmes disciplinaires se posent, je recueille les informations nécessaires à la constitution d'un dossier et je les transmets à notre groupe Défense. En effet, ce groupe gère ces dossiers avec une efficacité reconnue.

J'attache beaucoup d'importance aux contacts avec nos collègues. Je passe régulièrement dans les bureaux pour les rencontrer, discuter avec eux, répondre aux questions et relayer leurs problèmes. Cette démarche est nécessaire et appréciée des collègues.

Enfin, je tente de changer l'image souvent dépréciée du syndicalisme. Je suis convaincu que l'action que l'on mène est utile et nécessaire. En tant que délégué, nous avons un rôle important à jouer et les travailleurs reconnaissent rapidement ceux qui sont là pour eux.



Didier Van Heymbeeck est lui aussi militant au sein du groupe Police. Il revient également sur son rôle de délégué au sein de la CSC Services publics.

Didier Van Heymbeeck a d'abord travaillé comme militaire avant de s'engager à la Police de Bruxelles capitale Ixelles jusqu'en 2006. Depuis, il a intégré la Direction générale de la police judiciaire (actuellement appelée DJ.SOC), où il y est actif en tant qu'enquêteur. Au sein de la CSC Services publics, il est président du Comité régional de Bruxelles et président de la délégation CSC Services publics Groupe Police, qui siège au Comité de Concertation de Base 197 de la Police fédérale pour la région bruxelloise.

Comment êtes-vous devenu délégué et pourquoi ?

J'ai revu notre vice-président actuel Stéphane Deldicque en 2008, je l'avais connu lors de notre formation judiciaire à l'académie de police du Hainaut en janvier 2001.

Nous avons une même vision démocratique du combat syndical entre autre pour la défense de notre statut, statut négocié lors de la réforme des services de police en 2001.

La démocratie syndicale à ses principes de fonctionnement. Il ne s'agit pas seulement d'appliquer la règle majoritaire pour prendre une décision mais de pousser le débat jusqu'à trouver la décision qui rassemble le plus largement les membres.

C'est un atout précieux non seulement en termes démocratiques mais pour gagner le « tous ensemble » qui suppose la prise en compte du vécu et des idées de tout un chacun pour dynamiser le commun.

Cette vision commune m'a décidé à parcourir le chemin syndical en sa compagnie au sein de la CSC Services publics groupe police.

Quel est le rôle du comité de secteur Police ? En quoi est-ce important d'avoir cela dans un syndicat ?

Pour le grand public, aujourd'hui, l'action syndicale est présentée de façon binaire : il y a le sentiment de parloterie dont le résultat est joué d'avance et celui de manifestations sans effet réel sur la situation. Or, l'action syndicale est loin de se résumer à cela.

« Le syndicalisme reste la seule force collective présente sur les lieux de travail, face à la politique gouvernementale néolibérale d'aujourd'hui »

L'essentiel se joue même ailleurs, entre autres au sein du comité de secteur police, lors des CCB locaux, lors des Comités de négociations des services de police, lors du comité F, lors du CCGR, ...

C'est donc aussi au sein des comités internes CSC Services publics Groupe police qu'il y a le plus de possibilités de créer des formes d'idées d'actions, qui permettent de donner, d'insuffler un contenu neuf à la démocratie syndicale.

Contrairement à ce qui se dit le plus souvent, le syndicalisme ne manque pas d'atouts : il reste la seule force collective présente sur les lieux de travail, face à la politique gouvernementale néolibérale d'aujourd'hui..

Pouvez-vous expliquer, pour nos affilié(e)s, votre travail quotidien en tant que délégué ?

La fonction de délégué se compose entre autre:

- De la défense des fonctionnaires de police OPS et CALOG sur le plan individuel et collectif.
- De la récolte d'informations et surtout de la transmission de l'information vers notre base.
- D'entretenir le flux de l'information dans les deux sens. De la hiérarchie syndicale vers la base et de la base vers la hiérarchie syndicale.
- De contacts directs avec les autorités dans le but de solutionner les problèmes sur base d'une approche subtile et diplomatique.
- De la rédaction de compte-rendu généré par la participation aux groupes de travail mis en place à la demande de l'autorité ou à la demande de notre organisation syndicale.
- Et, in fine, de la participation aux actions sur le terrain, avec une attention particulière aux facteurs critiques de succès qui sont : une bonne INFORMATION qui générera une bonne MOBILISATION qui entrainera une ACTION réussie !

(RE)PENSER LE SERVICE PUBLIC: LA SOLIDARITÉ COMME ALTERNATIVE AU LIBÉRALISME

Cet écrit a été réalisé par Xavier Lorent, permanent CSC Services publics pour la Communauté française. Il est diffusé en plusieurs parties dans différents numéros de l'IR Nouvelle. Voici la quatrième partie.

L'HISTOIRE RÉCENTE : DES PREMIERS SERVICES PUBLICS À LA SITUATION ACTUELLE

Du XIXe siècle au Krach de Wall street

Nous avons vu que les services collectifs sont ancrés de longues dates dans nos sociétés européennes. Dans la Belgique sous l'Ancien régime le service public commence à désigner les services de l'Etat monarchique.

La Belgique de 1830 conserve l'autonomie communale dans sa Constitution même si la première loi communale devant encadrer l'activité des provinces et communes ne verra le jour qu'en 1836. L'enseignement public d'Etat qui a été créé par le roi Guillaume des Pays-Bas est maintenu également.

Toute cette partie du XIXe siècle consacre le triomphe de la philosophie libérale de la société qui est parvenue à s'imposer dans les démocraties naissantes qui cherchent à s'éloigner le plus possibles de ce qui peut ressembler à l'Ancien régime. Le Belgique est très libérale et le capitalisme industriel s'y exprime quasiment sans limite. Dans la bonne application de la logique libérale, l'Etat y est très faible. En 1831, l'administration ne comprend que cinq ministères : la Justice, l'Intérieur, les Affaires étrangères, les Finances et la Guerre. Dans les pouvoirs locaux, la loi de 1836 donnent comme mission aux communes l'instruction publique, la police et la garde civique, l'indemnité de logement des ministres du culte et les secours aux fabriques d'églises¹. En plus de ces nouvelles missions, les communes, de par le code civil qui a repris les anciens privilèges, s'occupent également de la voirie communale, des chemins vicinaux, des fossés, des aqueducs, des ponts et des bâtiments communaux.

Au niveau de l'Etat national, les administrations restent assez stables pendant pratiquement tout le reste du siècle. Les rares évolutions se font sentir dans le domaine qui, selon Adam Smith, relève essentiellement du domaine de l'Etat : les Travaux publics. En effet, celui qui en a les moyens doit être libre d'entreprendre pour s'enrichir et l'Etat doit pouvoir lui garantir ce droit en organisant et prenant en charge notamment les voies de transport. Le ministère des Travaux publics est d'ailleurs créé en 1837.

C'est dans ce contexte que les services publics qui vont s'étendre en premier lieu ce sont les services publics locaux. Avec la révolution industrielle, les villes commencent à connaître un accroissement de leur population qui vient y chercher du travail. Cet accroissement dans un contexte de développement communal va expliquer l'augmentation des services publics communaux. En effet, une plus grande population nécessite d'augmenter les classes dans les écoles ou d'en créer d'autres par exemple. Les Bureaux de bienfaisance voient le jour progressivement dans la plupart des villes afin d'apporter une réponse à l'extrême pauvreté de la majorité de la population. Les services communaux d'incendie vont également voir le jour. Mais c'est surtout la question de l'eau qui va être cruciale. L'augmentation de la population des grandes villes, la promiscuité et les grandes épidémies, le courant scientifique des hygiénistes, vont pousser les pouvoirs publics à s'intéresser à la question de l'eau. Au nom

de l'intérêt communal, les premières régies communales de distribution de l'eau vont voir le jour. Au niveau national, on créera un service d'hygiène publique. Le développement des régies communales sera plus aisé et rapide en Haute-Belgique où on peut largement puiser dans les eaux de sources. En Basse-Belgique, il va falloir compter sur le développement des technologies d'épuration. Quoiqu'il en soit, en 1860, la Belgique compte 24 sociétés de distribution d'eau et en 1880 il y en a 164. La première ville à disposer d'une distribution d'eau publique moderne (eau courante) fut Bruxelles en 1858. A Charleroi, par exemple, le problème de la distribution d'eau se posait depuis 1860 mais il fallut attendre 1874 pour disposer d'un réseau provisoire dédié presque essentiellement au besoin de l'industrie. Ce n'est qu'en 1880 que se mit en place un véritable réseau de distribution d'eau publique moderne.

Parallèlement au développement des services publics locaux, l'économie de marché va se trouver menacer par sa propre logique du laisser-faire, laisser-entreprendre. En appliquant cette logique dans la plupart des domaines, les banques privées commencent à émettre elle-même du papier monnaie. En 1848, la crise de la « liberté d'émission » vient mettre à mal la solidité de plusieurs institutions bancaires. L'Etat doit intervenir et supprimer cette liberté d'émission. La Banque Nationale de Belgique est créée par le libéral Frère-Orban et elle sera la seule à disposer du privilège de battre monnaie. Il créera également le Crédit communal en 1860 et la Caisse Général d'Epargne et de Retraite en 1865. Pour reprendre Guy Vantermsche, lorsque le marché est livré à lui-même il n'est pas en mesure de créer les conditions de son propre fonctionnement². Le faible interventionnisme étatique va peu à peu laisser place à un Etat qui doit intervenir pour permettre à l'économie libérale de fonctionner mais également pour répondre à toute la misère que produit l'économie capitaliste appliquée sans entrave. C'est la question sociale.

La deuxième partie du XIXe siècle voit augmenter les critiques vis-à-vis de cette société capitaliste industrielle. La critique marxiste est évidemment emblématique et va conduire en Belgique à l'émergence d'une force politique et associative ouvrière principalement laïque et socialiste. Du côté catholique, les associations de bienfaisance sont présentes depuis plus longtemps. Mais c'est surtout l'action des prêtres ouvriers et la crainte d'une forme de monopole socialiste et laïque de la question sociale qui a poussé l'Eglise et le pape Léon XII à se saisir de la question. Le mouvement ouvrier chrétien va émerger peu à peu et les premiers syndicats chrétiens et anti socialistes sont créés en Flandre. Ce mouvement ne va pas cesser de peser pour faire évoluer le modèle de société libérale afin de réduire les inégalités.

D'autres critiques viennent des intellectuels. Le courant français hygiéniste ne cessent d'étudier puis de dénoncer le lien entre mortalité précoce des travailleurs et les conditions de travail dans la société industrielle.

Enfin, nombre de patrons et membres du parti libéral en viennent également à critiquer le fonctionnement économique. Les effets néfastes de ce fonctionnement de l'économie ne peuvent désormais plus se cacher sous le tapis pour mieux les occulter. Mais la temporalité d'une société n'est pas celle des hommes et entre les critiques du capitalisme et l'évolution il s'écoule un certain temps.

Dans l'enseignement, la démocratie se poursuit mais il faut attendre 1914 pour que la scolarité soit obligatoire jusque l'âge de 14 ans. L'objectif gouvernemental est l'émancipation par l'éducation. Mais le réseau d'enseignement officiel est encore trop peu représenté en comparaison avec l'enseignement libre catholique dont les droits d'inscription excluent de facto les plus pauvres. L'enseignement officiel n'est d'ailleurs plus que communal ou provincial puisque, en 1907, l'Etat belge crée le ministère des Arts et des Sciences dont l'ancêtre, le ministère de l'Instruction publique, avait été aboli en 1884 sur fond de guerre scolaire. Les athénées et les universités d'Etat seront gérés par ce réseau.

A la suite du développement technologique qui apportera le chemin de fer et la télégraphie, deux ministères supplémentaires avaient vu le jour en 1884 : le ministère des Chemins de fers et celui des Postes et Télégraphes. Ils sont dans le giron public en vertu d'une part de la doctrine d'Adam Smith qui estimait que l'Etat ne pouvait se développer que dans les travaux publics et le transport en tant que soutien aux entrepreneurs. En plus, à l'époque le coût de l'investissement dans ces domaines était jugés fort risqué et le secteur privé ne disposait certainement pas de la capacité financière pour réaliser cette innovation. D'autre part, le fondement juridique des états-nation se développait et l'argument de l'intérêt général pour justifier une intervention publique devenait plus ardu à contrer.

En 1908, c'est le ministère des Colonies qui voit le jour pour s'occuper de la question embarrassante du Congo.

Par contre, les avancées dans la prise en charge de la question sociale devront encore attendre un peu. Ce n'est en effet qu'après la Première Guerre Mondiale et face au lourd tribut payé par la société civile à cette boucherie que des lois seront votées. Dans le domaine public c'est notamment la loi organique de l'assistance publique, votée en 1925, qui crée les Comités d'Assistance Publique qui remplace les Bureaux de Bienfaisance et étendent les missions communales. Ces comités devront soulager et prévenir la misère et organiser le service de l'assistance médicale³.

Sous la houlette des ministères des chemins de fer et de celui des postes et télégraphes, l'Etat crée des entreprises publiques qui relèvent selon lui de ses interventions sociales. Il s'agit entre autre de la Société des Chemins de fer de l'Etat, de la Poste belge, de la Régie des téléphones et télégraphes. Dans le contexte d'amélioration des conditions de vie et particulièrement des conditions de vie de la classe ouvrière, ces sociétés relèvent de l'action publique car offrir un transport de qualité, les échanges de courrier, la possibilité de communiquer par téléphone ou autre sont considérés comme des matières d'intérêt général devant être accessibles à tous. L'Etat doit donc compenser les inégalités en offrant ce service financé par le biais de l'impôt. L'introduction du suffrage universel masculin a évidemment eu une influence dans ces nouveaux choix de société mais ne négligeons pas non plus les critiques de la société libérale qui ont mis près de quarante ans pour faire évoluer les choses.

1. G. Vantermsche sous la direction de, Les classes sociales en Belgique : deux siècles d'histoire, CRISP, Bruxelles, Novembre 2016.

2. G. Vantermsche, Les paradoxes de l'Etat, Labor, Bruxelles, 1997.

3. G. Vantermsche sous la direction de, Les classes sociales en Belgique : deux siècles d'histoire, CRISP, Bruxelles, Novembre 2016.

Dans le domaine des besoins fondamentaux, citons également la création de l'œuvre Nationale de l'Enfance en 1919. Elle doit encourager et développer la protection de l'enfance. Il s'agissait également dans la logique de pilierisation de la Belgique d'avoir un pendant neutre au quasi-monopole catholique dans ce domaine et qui profitait essentiellement au mouvement ouvrier chrétien.

L'eau en tant que besoin fondamental a bien évolué également. En 1907, une loi sur les intercommunales a vu le jour afin d'encadrer et de donner un cadre légal aux initiatives pluricommunales de gestion de l'eau et qui leur permettait de faire des économies d'échelles dans la gestion de leur réseau. En 1913, l'Etat belge vote une loi créant la Société nationale des distributions d'eau (SNDE). Il s'agit d'une société coopérative gérée par l'Etat mais avec la particularité que les communes en sont les coopérateurs. Elle devait initialement assister les communes dans leurs travaux de développement d'exploitation de l'eau car l'eau est de leur ressort. Mais face aux difficultés grandissantes de nombreuses communes pour assurer ce service, la SNDE évoluera progressivement vers une société de distribution d'eau qui grandira en absorbant les réseaux communaux.

D'intervention et d'extension ponctuelle de l'action publique au cours du XIXe siècle, on passe dans le premier quart du XXe siècle à une intervention structurelle de l'Etat. Ce changement s'appuie sur la doctrine solidariste qui entend fonder une société solidaire où l'Etat doit réguler l'économie afin de compenser les inégalités inhérentes au fonctionnement du capitalisme par des mécanismes solidaires de redistribution des richesses sous forme d'aides ou de services collectifs.

L'entre-deux guerres voit monter les critiques contre le système économique mais également contre les systèmes démocratiques. La guerre a contribué à creuser les déficits budgétaires et à alourdir le poids de la dette. La réponse des Etats par l'émission de papier monnaie a engendré une inflation comme le XIXe siècle n'en avait jamais connu⁴. En Belgique le service des anciens combattants et des victimes de guerre se crée. L'Etat par ce service veillera à leur verser une pension et les assister au motif de la solidarité de la nation envers son peuple et principalement ceux qui ont défendu les libertés du peuple belge.

Au niveau politique, les partis critiquant le système démocratique se multiplient en Europe et ont le vent en poupe. Ils recrutent principalement parmi les anciens combattants dans un contexte où les grands entrepreneurs et producteurs se sont enrichis pendant la guerre. C'est la montée du fascisme et du communisme. « La Crise de la démocratie tient dans le sentiment [...] de l'inadéquation des principes et des institutions de la démocratie [...] libérale et parlementaire aux circonstances, aux problèmes et à la disposition de l'esprit public⁵. » Par esprit public il faut entendre le principe même d'une société et la démocratie ne semble plus être le système adapté pour permettre à chacun de vivre dignement et de manière solidaire.

Néanmoins, sur le plan économique une embellie semble redonner du souffle aux démocraties européennes entre 1925 et 1930. C'était sans compter le Krach de Wall Street qui a fait chuter l'économie mondiale dans la seconde quinzaine d'octobre 1929. Ce n'est pas le fait que ce soit une crise économique qui en a fait un élément marquant de notre société. Le XIXe siècle a été jalonné d'une série de crises qui laissent penser que le système capitaliste fonctionnait de cette manière. Le premier élément qui fait de la crise de Wall Street un élément marquant c'est qu'elle survient aux Etats-Unis dans un contexte d'austérité d'après-guerre ou le pays s'était enrichi en vendant des armes aux alliés. Le second élément et de loin le plus important c'est qu'il s'agit ici d'une crise spéculative dans le domaine du crédit. La crise s'installe et dure. Elle permettra au président Roosevelt d'être élu sur la promesse

de mettre fin à la crise. Il faudra néanmoins attendre l'après deuxième guerre mondiale pour que les choses changent vraiment.

Le Pacte social et les Trente glorieuses

Dans la décennie qui précède la guerre, on commence à se rendre compte qu'il n'est plus possible, pour sauver la démocratie, de maintenir le système comme tel en apportant des mécanismes d'atténuation des effets de l'économie de marché. Il faut un changement normatif.

Aux Etats-Unis ce changement prend la forme du New Deal proposé par le président Roosevelt en 1935. L'idée d'une sécurité sociale pour tous commence à faire son chemin. En Europe, la guerre va arriver et va retarder quelque peu cette mise en œuvre mais également forcer le patronat à davantage de concession. Il faut dire que, comme lors de la Première guerre mondiale, c'est le salariat qui paie un lourd tribut dans cette Deuxième guerre mondiale et qu'une part du patronat s'est encore enrichi sous l'occupation. Il ne faut pas négliger non plus la crainte d'une contagion communiste qui poussera les Etats-Unis à mettre en œuvre le plan Marshall.

En Belgique, vers 1934, la plupart des grandes banques du pays sont menacées de faillite. Certaines seront sauvées avec l'aide de l'Etat. Il intervient également par des mécanismes de soutien aux industries. Ces interventions publiques sont pourtant le fait de gouvernements Libéraux-Catholiques. Mais la crise est si profonde qu'il faut tout faire pour éviter la faillite du système.

Au niveau international, la Charte de l'Atlantique, signée en 1941 par Roosevelt et Churchill énonce que « la collaboration internationale est indispensable pour procurer à tous de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale⁶. » Les fondements de la société libérale sont touchés de plein fouet. Avec cette idée de sécurité sociale pour tous, les citoyens sont considérés désormais comme les membres d'une vaste catégorie à risque méritant un soutien et une intervention de l'Etat du berceau à la tombe. Cette conception va avoir pour conséquence un élargissement sans précédent des services publics lorsqu'il faudra concrétiser cela.

Un consensus international semble se dessiner sur la nécessité de réguler le marché ou de préserver les plus faibles de ses effets négatifs. Au niveau sociétal la doctrine solidariste et la conception de l'Etat de type wébéro-durkheimienne finit par s'imposer. Au niveau économique, la conception de John Maynard Keynes bouleverse l'ordre libéral. Il considère le marché comme étant myope. Grâce à l'intervention de l'Etat au niveau macroéconomique, le plein emploi est possible, le social est un amortisseur de crise et un facteur de croissance. L'Etat-Providence est sur les fonts baptismaux.

D'ailleurs, au niveau social, la création de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) est un symbole important. En 1944, lors de la Conférence de Philadelphie, les bases du nouvel ordre économique mondial sont jetées avec la création de l'ONU, du FMI et du BIT. Le consensus de Philadelphie-Bretton-Woods marque le triomphe de l'idée de régulation internationale, économique et sociale. La Déclaration de Philadelphie énoncera et il convient de la scander à nouveau : « l'homme n'est pas une marchandise ».

Le modèle d'Etat-Providence se caractérise en Belgique par une sécurité sociale sectorielle ou corporatiste et généralisant la sécurité sociale dans le cadre de régimes professionnels multiples. Il n'y a donc pas unicité des prestations ni unicité des structures même si il y a une universalité vis-à-vis des personnes. Tout le monde y a droit mais pas de la même manière.

En Belgique, il faut attendre la fin de la guerre pour connaître en quelque sorte l'équivalent du new Deal américain. Il prend la forme du pacte social en 1944. C'est la naissance du modèle social belge et de son institutionnalisation et surtout l'institutionnalisation de la sécurité sociale. L'objet n'est pas ici de décrire l'ensemble du fonctionnement de la sécurité sociale comme service public mais bien de souligner le caractère majeur de cet événement et son impact dans l'évolution des services publics en Belgique. La mise en œuvre du modèle de l'Etat-Providence va avoir pour effet de démultiplier considérablement le champ des services publics. Désormais, l'Etat doit réduire les inégalités, permettre l'émancipation et organiser l'intégration en étant l'acteur principal.

Au niveau des services publics administratifs, de nouveaux ministères sont créés après la guerre. Le ministère des classes moyennes et de l'agriculture est créé en 1954 et celui des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement en 1958.

En ce qui concerne ce qu'on a appelé les parastataux et qui deviendront les organismes d'intérêt public (OIP), l'office national de l'emploi (ONEM) verra le jour en 1949. Il doit promouvoir l'emploi et assure le contrôle de l'octroi des allocations de chômage aux chômeurs par l'intermédiaire des caisses syndicales ou de la caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage. Sa création est une conséquence directe du Pacte social et de l'institutionnalisation de la sécurité sociale. L'institut national du logement (INL) sera fondé en 1956. Il devait notamment s'occuper des besoins de logement de la population. En 1963, le gouvernement prendra la loi sur l'Assurance-Maladie-Invalidité et l'Institut National de Maladie-Invalidité (INAMI) sera créé l'année suivante en 1964.

Dans l'enseignement, le pacte scolaire de 1958 va accroître la démocratisation du secteur. En échange des subsides accrus de l'Etat, le réseau libre va renoncer aux frais d'inscriptions dans l'enseignement moyen.

Dans les communes, en 1976, après la fusion des communes, les Commissions d'Assistance Publiques deviendront les Centres Publics d'Aides Sociales (CPAS) et leurs missions seront encore élargies.

Dans le même temps, cette période est aussi marquée, en Belgique, par un contexte sociopolitique agité. Les années 50 ont vu les mouvements sociaux sur la question royale et le retour de Léopold III et, surtout, l'hiver 1960 a vu les grandes grèves. Le gouvernement Eyskens prend, sous la forme d'une loi fourre-tout dite loi unique, une série de mesures d'austérité qui auront un impact majeur dans la fonction publique et aussi la société civile. C'est par exemple le relèvement de l'âge de la retraite dans le secteur public ou des mesures de contrôles accrus des chômeurs. Ce mouvement est si important et si violent qu'il sera appelé la grève du siècle. Il est quasi insurrectionnel, fera quatre morts, et il préfigure à la fois la naissance du mouvement wallon, la division des partis et la mue du pays vers un Etat fédéral et, surtout, il créera de longues tensions entre les deux grands syndicats du pays. En effet, majoritaire en Wallonie, la FGTB, principalement la centrale des services publics et celle des métallos, sera le fer de lance du mouvement et parviendra à réunir dans une action commune la mutualité et le Parti socialiste, en tout cas sa partie francophone. Le PS étant dans l'opposition, il était plus à l'aise pour combattre un gouvernement formé des catholiques et des libéraux. La CSC, majoritaire en Flandre, ne soutient pas le mouvement. Le PS flamands non plus ne soutient pas le mouvement. Il faut dire que les mesures du gouvernement Eyskens touchent davantage une Wallonie dont le déclin industriel est déjà en cours. Depuis la fin de la guerre, les multinationales investiront majoritairement en Flandre.

Au même moment, en Flandre c'est surtout la question linguistique qui est jugée principale. Une frontière linguistique existe officiellement depuis la loi du 31 juillet 1921. Mais cette frontière peut bouger en fonction du dernier recensement décennal. Cette loi sera encore renforcée en 1932 et, s'appuyant sur le recensement de 1930, six communes francophones et huit communes flamandes seront considérées comme bénéficiant de facilités linguistiques. Le recensement de 1947 accentue la francisation de la Flandre et ses résultats ne seront pas publiés avant 1954 par peur de la réaction du mouvement flamand. La Flandre s'opposera dès lors au principe d'une frontière mouvante et le recensement de 1961 ne comprendra plus de questions relatives à la langue des habitants. Le 8 novembre 1962, une loi fixe définitivement la frontière linguistique. Elle sera votée principalement par des parlementaires flamands.

Dans les années septante, sur le plan économique, une crise stagflationniste vient ébranler la croyance dans les vertus politiques macroéconomiques keynésiennes⁷. La stagflation est un concept qui regroupe celui de la stagnation économique (problème au niveau de la croissance) et celui de l'inflation. Il faut souligner que l'économie non régulée a connu depuis le XIXe siècle de nombreuses crises dans que ses partisans n'estiment nécessaire de la remettre en cause. Certains auteurs estimaient même que c'était un fonctionnement modal du capitalisme et qu'il convenait de faire avec. Après tout, les riches continuaient d'être riches et les pauvres d'être pauvres...

Mais malheureusement pour le système économique keynésien il en sera tout autrement. Il faut dire qu'il s'est mis en place dans un contexte international particulier. La remise en cause de la démocratie par les mouvements communistes et par les divers mouvements nationalistes avaient de quoi effrayer les démocraties libérales. De plus, le président Roosevelt avait donné le ton avec son New Deal pour résoudre la crise des années 30. Au sortir de la guerre, dans les pays occupés, le patronat a majoritairement profité du commerce avec l'occupant et le salariat a largement servi de chair à canon pour libérer l'Europe du joug nazi. Le Pacte social est donc un peu une forme de concession contrainte. Et pourtant, la Belgique a démontré que lorsque toutes les parties jouent le jeu loyalement, le modèle de concertation sociale belge est un instrument qui fonctionne très bien.

Dans ce contexte, avec la survenue des crises pétrolières notamment, les milieux d'affaires internationaux, y compris en Belgique, vont avoir comme stratégie la remise en cause au niveau social, moral, économique, de tout ce qui est institutionnalisé⁸.

En 1971, le président Nixon va mettre un terme aux accords de Bretton-Woods qui étaient basés sur la convertibilité des monnaies en or et garantissaient la stabilité des taux de change sur base d'une solidarité entre les signataires. En faisant cela, Nixon signe le début de la fin du Welfare State aux USA et surtout va faire en sorte que désormais le dollar deviendra la nouvelle valeur refuge. Mais désormais, la solidarité entre Etat au niveau de l'évolution monétaire est rompue.

4-5. R. Rémond, Introduction à l'histoire de notre temps : le XXe siècle de 1914 à nos jours, Editions du Seuil, 1989.

6-7. S. Paugam sous la direction de, Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales, PUF/Quadrige, Paris, 2011.

8. J. Moden, J. Sloover, Le patronat belge : discours et idéologie 1973-1980, CRISP, Bruxelles, 1980.

L'acte de Nixon est fondé sur les théories néo-libérales. Leur programme se construit sur le monétarisme, le libre marché, la destruction du syndicalisme et la remise en cause de l'Etat social. L'un de leur postulat est que l'arrangement volontaire est supérieur aux arrangements collectifs. Ce n'est qu'un postulat. Mais en l'érigant en valeur naturelle, ils vont s'atteler à déconstruire toutes les interventions de l'Etat et les corps intermédiaires. En Belgique, cela se traduira en partie à partir des années 80 et les gouvernements sociaux-chrétiens-libéraux. L'Etat cependant, utilisera les services publics comme une variable d'ajustement chargée des résorber une partie du chômage en gonflant les effectifs des services publics. Cette stratégie sera encore utilisée dans les années 80. Ce sera en quelques sortes le début du «clientélisme» dans le chef de certains partis.

Le consensus de Washington et les années 80

Les années 80 et 90 verront la destruction progressive des Etats-Providence même si l'évolution de la Belgique aura dans un premier temps un impact tout autre sur nos services publics. Le renversement idéologique qui conduit au retour de l'Etat libéral est parfaitement symbolisé par ce qu'on appelle le «consensus de Washington»⁹. Cette notion, inventée en 1989 pour décrire les politiques appliquées en Amérique Latine, regroupe l'ensemble des mesures néo-libérales imaginées depuis les années 70 et qui doivent conduire à la dérégulation des circuits économiques. Il s'agit entre autre de la réduction des déficits publics, diminuer les dépenses de l'Etat, privatiser les entreprises nationales, supprimer les barrières douanières, déréguler l'économie, renforcer les droits de propriétés et leur primauté sur les droits publics.

En Amérique Latine cela ira jusqu'à soutenir certaines dictatures. En Europe, l'évolution sera plus lente et aura un impact considérable sur la constitution de l'Union européenne.

Parallèlement à cela, en Belgique, le service public subit de plein fouet la politique d'austérité. Dans ce contexte et sur fond de réforme institutionnelle, les services publics vont évoluer considérablement. La Loi d'août 1980 met en place le fonctionnement des communautés et régions¹⁰. Cela va entraîner la restructuration des administrations nationales et des parastataux conformément aux mesures prônées par l'idéologie néolibérale.

Cependant, la régionalisation de la Belgique va avoir comme conséquence un dédoublement progressif de chaque ministère. L'Education nationale et la Culture avait déjà été dédoublé en 1969 suite aux querelles linguistiques. Le gouvernement Martens IV créait dès 1979 quatre ministères des communautés et des régions : la communauté néerlandaise et la région flamande, la Communauté française, la région wallonne et la région bruxelloise.

L'administration de la Communauté française se mettra officiellement en place en janvier 1983.

Jusque 1989, la répartition des moyens budgétaires est assez équitable et les nouvelles administrations représentent à peu près 10% de l'effectif des ministères traditionnels. Ce qui se fait pour les ministères vaut également pour les parastataux. Côté francophone, l'ONE ne changera pas de nom, l'ONEM restera au niveau national mais va donner naissance au FOREM en Wallonie et à ACTIRIS à Bruxelles.

Le Fond des bâtiments scolaires intégrera la Communauté française en 1990. De parastatal, il sera incorporé directement dans les services du gouvernement de la Communauté française.

La réforme institutionnelle de 1993 visera à achever la structure fédérale de l'Etat. Elle sera suivie par la nouvelle Constitution de 1994. A la suite de cela, l'énorme ministère de l'agriculture et du commerce extérieur sera transféré aux régions.

Pour la Communauté française se sera le début des difficultés financières structurelles. Le seul impôt qui leur était ristourné était la redevance radio-télévision. Elle passera par la suite à la région. Il y a un litige sur le territoire bruxellois. La Communauté française estimait devoir recevoir 80%-20% mais la Flandre exigeait 50-50. Suite aux accords de la Sainte-Catherine en 1986, on va geler la partie bruxelloise en octroyant le plus petit dénominateur commun. La Communauté française recevra pendant près de 10 ans seulement 30% avant que ça ne se débloque. Entre temps, le plus gros de son budget, l'enseignement en aura sérieusement pâti.

Les années 90 et la définition européenne des services

Dans les années nonante, avec la construction européenne, cette nouvelle institution supra étatique commence à s'intéresser à ces services qui sont exclus, pour le moment de l'économie de marché. L'Europe entend donc définir des règles principalement au regard de la libre concurrence.

L'effondrement de l'Union soviétique aura de nombreuses conséquences au niveau géopolitique mais va permettre aux européens de se rapprocher davantage. A la suite du Traité de Maastricht, le marché unique devient une réalité en 1993. Cette suppression des frontières participe de la doctrine néolibérale synthétisée par le consensus de Washington. A ce moment, l'Europe ne s'intéresse vraiment qu'au domaine du transport. Dans un premier temps, on considère que le service public relève des Etats ou des collectivités locales.

Au cours de la décennie nonante, sous la pression néolibérale qui applique son programme pas à pas, de nombreux lobbies vont pousser à la privatisation d'un grand nombre de secteur et l'Europe va commencer à se saisir de la définition des services et de leur limite. L'argument de départ qui fonde l'intervention des instances européennes dans des matières qui relèvent théoriquement de la prérogative des Etats est «d'éviter les conflits potentiels entre service public et le principe de libre concurrence qui relève [quant à lui] de l'Union européenne¹¹». La construction européenne a amené des conflits entre les Etats membres sur leur différente conception de leur service public. Ces conflits ont du se gérer au niveau de l'UE.

L'Europe va donc définir deux catégories de services. D'une part, les Services d'Intérêt Général (SIG) et, d'autre part, les Services d'Intérêt Economique Général (SIEG). Les premiers sont des services marchands et non-marchand que les autorités publiques considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations spécifiques de service public. L'eau, par exemple, est considérée comme un SIG. A la suite de l'Initiative Citoyenne Européenne sur l'eau, l'EPSU, avec la CSC Services publics comme fer de lance en Belgique, a obtenu la modification de la Directive Cadre sur l'Eau pour spécifier que l'eau est un droit humain et non pas une marchandise. Les seconds, les SIEG, sont quant à eux des services de nature économique que les Etats soumettent à des obligations spécifiques de service public en vertu d'un critère d'intérêt général. Il s'agit par exemple de la Poste ou des Télécommunications. En définissant les services publics au regard de la libre concurrence, l'Europe a biaisé le débat et a placé le marché et la notion libérale de libre concurrence au-dessus de l'intérêt général. Il est clair que la construction d'une société européenne solidaire, progressiste et qui cherchera à défendre l'intérêt général des citoyens européens passera inévitablement par la modification complète de ses valeurs fondatrices.

Parallèlement à cela, en Belgique, la privatisation, partielle au début, des services publics considérés comme SIEG va débuter. Ce sera le cas de la Poste, de la RTT qui deviendra Belgacom.

Au niveau des grandes administrations, c'est avant tout la mise en place des services publics régionaux et communautaires qui fait exploser leur influence budgétaire. Mais dans les ministères fédéraux, c'est la stagnation ou la réduction des effectifs.

Au début des années 2000, à l'exception des pays scandinaves européens, l'Etat-Providence est quasiment enterré. La sécurité sociale a subi de profonde mutation dans ses règles d'octroi. De droit collectif, par exemple, l'allocation de chômage s'est individualisée et même contractualisée. Désormais le chômeur perçoit une allocation de chômage non plus parce qu'il fait partie de la classe des travailleurs et que l'Etat doit les prémunir contre les risques inhérents à l'économie capitaliste mais bien parce que contractuellement il a des devoirs à respecter notamment dans son activation. C'est le modèle de l'Etat social actif très prisé par un Nicolas Sarkozy en France. L'application des principes du consensus de Washington continue à se mettre en œuvre avec une individualisation croissante de la société.

A la fin des années nonante et suite à l'affaire Dutroux et au séisme qui en a suivi, les Maisons de justice et également le Tribunal d'application des peines sont créés. Au niveau de la police c'est la dissolution de la gendarmerie et son intégration dans une nouvelle police.

Avec le gouvernement qui se met en place en 1999, on fait le constat des insuffisances des pouvoirs publics. Il sera plus aisé de rejeter la faute dans les partis du précédent gouvernement et principalement les partis sociaux-chrétiens rejetés dans l'opposition. L'absence d'une réelle vision de la fonction publique autrement que comme variable d'ajustement budgétaire constitue probablement une explication plus plausible. Tout parti confondu, le service public n'est pas vendeur électoralement et est souvent mal compris de l'autorité politique. La Déclaration politique du gouvernement Arc-en-ciel prévoit donc de réformer le service public et d'améliorer sa gestion. Le Ministre socialiste flamand Luc Van den Bossche est chargé de porter cette réforme. Le gouvernement veut inscrire cette réforme dans le cadre international du New Public Management. Il s'agit d'un courant d'inspiration néolibérale visant à appliquer au service public le mode de gestion du privé et, surtout, à augmenter la sous-traitance, la consultance, qui sont des formes de privatisation larvée sous couvert de Good Bestuur. In fine, un gros piège à con.

Cette réforme Copernic va créer une nouvelle structure pour l'administration fédérale en regroupant les domaines de gestion par département. Ce seront les Service Public Fédéraux (SPF). La culture du management sera également modifiée par l'amplification du système des mandats, l'adaptation du nombre de postes aux moyens budgétaires disponibles et non plus en fonction du service à rendre notamment. L'objectif de la réforme ne sera pas atteint et, a posteriori, une majorité de politiques confessent que ce fut un réel fiasco. Qu'importe, avec le New Public Management, on continue à appliquer les préceptes du consensus de Washington par une marchandisation de la gestion des services publics. La simplification administrative n'est pas atteinte, les différences de gestion entre les différents départements se marquent davantage et le régime des mandats accentuent la politisation de l'administration.

Dans les régions et communautés, cette réforme va s'étendre peu à peu sans en avoir la même envergure. Il y aura davantage de freins de côté francophone que néerlandophone même si le principe du régime

des mandats ne sera contesté par aucun partis politiques puisqu'il leur confère une réelle mainmise sur l'administration.

La crise de 2008 et la réduction des déficits publics

Les années 2000 se sont aussi ces années insouciantes où on constate une embellie et où Didier Reynders promettait au belge de redistribuer les fruits de la croissance après les deux décennies d'austérité. Et pourtant, 2008 arrivera et avec lui la crise des subprimes. Une autre crise spéculative comme en 1929. Une autre crise où on a largement promis plus jamais ça. Malheureusement, de manière un peu réductrice, les Etats se sont servis des deniers publics pour sauver les banques. Ils ont creusé leurs déficits publics. Les agences de notation s'en sont pris aux pays européens à cause justement de leur déficit public. A titre de comparaison, des pays avec des déficits publics plus importants comme le Japon n'ont pas subi le courroux de ces institutions privées qui donnent une note arbitraire et assez subjective aux Etats. Leur note conditionne les taux auxquels ils pourront emprunter. Nous avons tous l'exemple de la Grèce en tête. Mais voilà, avec la constitution de la monnaie unique européenne, les Etats membres ont confié leur politique monétaire à la Banque Centrale Européenne. Et celle-ci a avant tout comme objectif principal le maintien de la stabilité des prix¹². La BCE est fortement indépendante, contrairement à la FED américaine, et n'est que très peu soumise à un contrôle démocratique. Le peu d'influence des Etats sur la BCE ne leur permet plus de modifier leur politique monétaire pour s'adapter.

Dans ce contexte, l'Union européenne va inscrire la rigueur budgétaire dans sa modification du Pacte de croissance et de stabilité à la fin 2011. Cette fameuse règle d'or de non dépassement des 3% de déficit budgétaire n'est déjà pas respectée par tous mais, de plus, la réduction des déficits publics n'a jamais constitué un projet de société. La conséquence de ces décisions en Belgique va être l'émergence de politiques d'austérité qui vont frapper de plein fouet les services publics mais également les chômeurs, les femmes, les allocataires sociaux, les pensionnés, etc.

Avec l'actuel gouvernement de droite dure, c'est l'ensemble du régime de travail des fonctionnaires qui est remis en cause. Au Fédéral, les mesures sont appliquées par pure idéologie sans se soucier des conséquences sur le service rendu aux citoyens. En outre, la politique de désinvestissement et d'appauvrissement de l'Etat Fédéral par un parti comme la NVA vient mettre à mal le fonctionnement même de l'Etat belge.

Dans les entités fédérées, on digère les conséquences de la sixième réforme de l'Etat qui masque temporairement, par les transferts d'agents, que de 2009 à 2014 on a remplacé qu'un fonctionnaire sur trois et que depuis 2014 on ne remplace qu'un fonctionnaire sur cinq. Encore une fois, cette politique ne voit la fonction publique que comme une variable d'ajustement budgétaire. Non seulement elle fait fi des conditions de travail des agents mais en plus la réduction du déficit public, qui s'est aggravé pour venir au secours d'une crise du modèle économique libérale actuel, a détourné les deniers publics de leur finalité de redistribution sous forme de service solidaire vers tous les citoyens en les envoyant principalement vers les secteurs responsables de la crise financière.

9. S. Paugam sous la direction de, Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales, PUF/Quadrige, Paris, 2011.

10. M. Damar, La fonction publique : quatre années d'évolution, CRISP, Bruxelles, Janvier 1985.

11. X. Lorent, Campagne d'initiative européenne : l'accès à l'eau, un droit humain !, In Démocratie, MOC-CIEP, Bruxelles, Novembre 2012.

12. J. Nagels, Eléments d'économie politique : critique de la pensée unique, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2000.



**LES FEMMES GAGNENT 21% DE MOINS PAR AN QUE LES HOMMES.
LEURS PENSIONS SONT 28% MOINS ÉLEVÉES.
CET ÉCART, RÉDUISONS-LE À ZÉRO.**



WWW.ZEROPOURCENT.BE

